

**Corporation de services des ingénieurs du Québec
(RESEAU DES INGENIEURS DU QUEBEC)**

PROCÈS-VERBAL de la onzième Assemblée générale annuelle des membres de la Corporation de services des ingénieurs du Québec, tenue à l'hôtel La Plaza, situé au 420, rue Sherbrooke Ouest à la Ville de Montréal, le 23^e jour du mois de novembre 2011 à 19 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président de la Corporation de services des ingénieurs du Québec, M. Yves Lavoie, ing., ouvre la onzième Assemblée générale annuelle des membres de la Corporation de services des ingénieurs du Québec à 19 h 05.

Monsieur Yves Lavoie, ing., remercie tous les membres de leur présence. Il souligne la présence de tous les membres qui ont occupé la fonction de président depuis la création de la Corporation.

Monsieur Lavoie invite Mme Alourdes Sully, ing., M.Eng. Mgmt., P.Eng., à présenter l'Ontario Society of Professional Engineers (OSPE).

Par la suite, Monsieur Lavoie, ing. présente les membres du Conseil d'administration 2010-2011 de la Corporation de services des ingénieurs du Québec.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Le président demande à la secrétaire si la convocation à la présente Assemblée a été faite selon les règles. Celle-ci répond que, conformément à l'article 10.4 des règlements généraux, l'avis de convocation a été posté à tous les membres le 7 octobre 2011, il a été mis en ligne sur le site internet de la Corporation de services des ingénieurs du Québec, le 7 octobre 2011 et publié à l'intention des membres à l'aide du Bulletin INFO-RÉSEAU de la Corporation de services des ingénieurs du Québec, le 18 octobre 2011.

3. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président demande à la secrétaire de confirmer l'atteinte du quorum. La secrétaire mentionne qu'en vertu de l'article 10.8 des règlements généraux, le quorum de l'Assemblée est fixé à 50 membres. Il confirme que le quorum est dépassé, puisque plus de 81 membres sont actuellement présents.

Le président déclare donc l'Assemblée légalement constituée.

Le président informe l'Assemblée que conformément aux règlements généraux, et au cas où des votes devraient se tenir, il nomme deux membres comme scrutateurs pour la présente Assemblée.

4. DÉSIGNATION D'UN MODÉRATEUR D'ASSEMBLÉE

Le président mentionne qu'il serait souhaitable qu'un modérateur soit désigné pour diriger les débats. Il mentionne que M^e Michel Lespérance, ancien secrétaire de l'Université de Montréal, a été invité à cette fin et demande aux membres s'ils souhaitent en faire la proposition.

A-2011-001 IL EST PROPOSE PAR M. CHARLES GABOURY, ING.
APPUYE PAR M. ANDRE ANDRAOS, ING.
ET RESOLU DE DESIGNER M^e Michel Lespérance comme modérateur de la présente séance.

Adoptée unanimement

M. Yves Lavoie, ing., remet donc la parole à M^e Michel Lespérance qui prend la présidence de la séance. Ce dernier remercie les membres pour sa désignation et assure qu'il tentera de maintenir un climat sain.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président de l'Assemblée présente le projet d'ordre du jour tel qu'il a été transmis.

M. Guy-Michel Lanthier, ing., demande le retrait du point 12 « Dépôt du relevé du scrutin » de l'ordre du jour étant donné que le RéseauIQ a reçu une demande de contestation des élections 2011.

M^e Michel Lespérance informe l'Assemblée que le retrait du point 12 va à l'encontre des règlements généraux du RéseauIQ et que pour cette raison il considère la proposition non recevable.

M. Lanthier, ing., croit que M^e Lespérance outrepassé ses droits, car il n'est pas mandaté pour interpréter les règlements généraux du RéseauIQ.

M^e Lespérance informe l'Assemblée qu'il doit appliquer les règlements généraux, mais qu'elle est souveraine et qu'elle peut faire appel de sa décision afin de la renverser.

M. François Laflamme mentionne qu'il faudrait contextualiser, car il n'est pas au courant des différents entre M. Lanthier, ing., et le RéseauIQ et qu'il souhaite savoir pourquoi ce sujet doit demeurer à l'ordre du jour.

M^e Lespérance répond qu'une fois que le processus des élections est terminé, le comité des élections doit faire rapport à l'AGA des nouveaux membres du CA, si ce n'est pas fait, alors cela mettra en péril le processus électoral.

M. Lanthier, ing., informe l'Assemblée qu'il a contesté les élections en faisant parvenir une lettre à la secrétaire du RéseauIQ. Il s'oppose au résultat étant donné que le dépouillement des votes n'a pas eu lieu en présence des candidats. Il croit également qu'il y a apparence de conflit d'intérêts au niveau du président du comité des élections. Il pense qu'à la réception de cette lettre, la secrétaire aurait dû retirer le point 12 de l'ordre du jour. Il offre de déposer la lettre qu'il a fait parvenir à la secrétaire du RéseauIQ.

Un membre suggère qu'il y ait un moment au début de chaque Assemblée générale afin d'informer les nouveaux ingénieurs du fonctionnement d'un AGA.

M. François P. Granger, ing., mentionne qu'il est spécifié dans les règlements généraux que le dépôt du relevé du scrutin doit être fait lors de l'AGA, et ce, même s'il y a contestation. Il ajoute que puisque qu'il ne peut pas y avoir de vide juridique, et que s'il y a contestation, les administrateurs en place resteront jusqu'à ce que les nouveaux administrateurs soient élus.

M. Lanthier, ing., réitère qu'il a contesté les élections 2011 étant donné que les candidats n'ont pas été informés de l'heure et du lieu du dépouillement. Il ajoute que c'est un procédé questionnable, car les candidats n'ont pu être témoin du bon déroulement du dépouillement. De plus, il ajoute que le président du comité des élections est le procureur de l'organisation dans les litiges entre le RéseauIQ et l'OIQ, et que par le fait même, il endosse les actions de l'organisation. Il y a donc possibilité de conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts.

M^e Lespérance dit que cette remarque pourrait passer pour une attaque personnelle et qu'il se réfère à l'article 30 des délibérants des assemblées qui ne permettent pas que des accusations soient portées contre le président du comité ou contre un autre membre du RéseauIQ lors d'Assemblée générale annuelle.

M^e Lespérance appelle le vote afin de clore le débat et de procéder à l'adoption de l'ordre du jour.

Pour : 67 Contre : 9 Abstention : 5 Adoptée majoritairement

A-2011-002 IL EST PROPOSE PAR M. ROGER BIBEAU, ING.
APPUYE PAR M. CLAUDE CREVIER, ING.
ET RESOLU D'ADOPTER l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

- Ajouter le point 14.1 « Création d'un groupe d'ingénieur pour se pencher sur la question de l'environnement ».

Pour : 78 Contre : 1 Abstention : 2 Adoptée majoritairement

Il est entendu que M. Guy-Michel Lanthier, ing., soumettra quatre propositions à l'Assemblée lors du point 14 « Divers ».

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 17 NOVEMBRE 2010 ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

A-2011-003 IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ ANDRAOS, ING.
APPUYÉ PAR MME GENEVIEVE OUELLET, ING.
ET RESOLU D'ADOPTER le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 17 novembre 2010 tel que déposé.

Adoptée unanimement

7. RATIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-21 MODIFIANT LES ARTICLES 1 ET 9 DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

M^e Michel Lespérance informe l'Assemblée que celle-ci peut ratifier ou rejeter un règlement, mais qu'elle ne peut pas effectuer de modification.

La secrétaire, Mme Isabelle Rivard, ing., informe les membres sur la teneur du règlement 2011-21 visant à apporter essentiellement des précisions au niveau des définitions du statut de membre et de celui d'associé :

M. Guy-Michel Lanthier, ing., demande une explication sur l'article 9.1.1 b soit radié.

La secrétaire lui explique que ce règlement est en lien direct avec la mission de l'organisation. Les ingénieurs qui souhaitent devenir membres du RéseauIQ doivent être en accord avec sa mission.

M. Lanthier, ing., souligne qu'étant donné que cet item est vaste, il pourrait y avoir mauvaise utilisation des règlements généraux.

M. François P. Granger, ing., ajoute que l'article 9.1.1 b n'a pas été modifié et que même si l'Assemblée ne ratifiait pas le règlement numéro 2011-21, l'article en question continuerait à faire partie des règlements généraux de la Corporation. Il suggère donc que les débats aient lieu sur les changements proposés.

La secrétaire confirme que l'article 9.1.1 b fait partie des règlements généraux et qu'il n'y a pas de modification proposée à l'Assemblée concernant cet item.

M^e Lespérance informe l'Assemblée que M. Guy-Michel Lanthier, ing., est en train d'enregistrer la réunion et que s'il souhaite poursuivre il doit obtenir l'approbation de l'Assemblée. Un vote est fait à main levée et les résultats sont :

Pour : 21

Contre : 25

Abstention : 18

Étant donné que l'Assemblée a refusé le droit d'enregistrement, M. Guy-Michel Lanthier, ing., doit l'arrêter et il ne peut pas diffuser la partie déjà enregistrée puisqu'elle a été faite à l'insu de l'Assemblée.

A-2011-004 IL EST PROPOSE PAR MME MICHELE RAYMOND, ING.
APPUYE PAR M. BERG HOVSEPYAN, ING.
ET RESOLU DE RATIFIER le règlement numéro 2011-21 modifiant les règlements généraux eu égard aux clarifications des statuts de « membre » et « associé ».

Adopté unanimement

8. RATIFICATION DU RÈGLEMENT 2011-22 MODIFIANT L'ARTICLE 4.5 DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

La secrétaire, Mme Isabelle Rivard, ing. présente les modifications et spécifie qu'elles ont pour but d'intégrer les spécifications nécessaires pour le vote par voie électronique.

Monsieur Guy-Michel Lanthier, ing., souhaite que des modifications soient faites aux règlements généraux afin que tout le dossier du candidat soit transmis par courriel au comité des élections.

M^e Michel Lespérance rappelle à l'Assemblée que celle-ci peut entériner ou rejeter un règlement, mais qu'elle ne peut pas effectuer de modification.

M. Lanthier, ing., a beaucoup apprécié l'initiative du RéseauIQ de produire des vidéos de présentation pour chaque candidat, mais il se dit déçu que ceux-ci aient été accessibles deux semaines après l'ouverture de la période de vote. Il suggère que la présentation vidéo des candidats soit régie par les règlements généraux.

M. Lanthier, ing., est inquiet du fait que le comité des élections est en mesure de censurer le discours d'un candidat ou de le rendre non-éligible en vertu de leur interprétation du code d'éthique et des règlements généraux. Pour cette raison, il mentionne sa réserve et pense qu'il serait préférable de rejeter les modifications proposées.

A-2011-005 IL EST PROPOSE PAR MME MICHELE RAYMOND, ING.
APPUYE PAR M. FRANÇOIS P. GRANGER, ING.
ET RESOLU DE RATIFIER le règlement numéro 2011-22 modifiant les règlements généraux
eu égard aux « élections ».

Le vote est demandé.

Pour : 65 Contre : 1 Abstention : 15 Adopté majoritairement

**9. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL, DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR
ET DU RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE**

Le président, M. Yves Lavoie, ing., présente son rapport annuel.

La vice-présidente, Mme Nathalie Gannon, ing., présente son rapport annuel.

Le président informe l'Assemblée que la vice-présidente a accepté temporairement les
tâches du trésorier pour cause de maladie et qu'elle présentera le rapport du trésorier.

La vice-présidente, Mme Nathalie Gannon, ing., présente le rapport annuel du trésorier
ainsi que le rapport de vérification de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour
l'exercice financier se terminant le 31 août 2011.

La vice-présidente, Mme Nathalie Gannon., ing., présente également le budget pour
l'année 2011-2012.

Le directeur général, M. Giuseppe Indelicato, ing., présente son rapport annuel.

Le président du comité de surveillance, M. André Andraos, ing., présente son rapport
annuel et remercie les membres de son comité.

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LE RAPPORT ANNUEL DU
VÉRIFICATEUR ET DU COMITÉ DE SURVEILLANCE**

M. Luc Plamondon, ing., souhaite savoir pourquoi il y a 200 000 \$ de plus de prévu cette
année, par rapport à l'an passé, pour le poste budgétaire « activité promotionnelle et
communication ».

Le directeur général lui répond que le RéseauIQ est plus présent cette année sur la place
publique et que l'organisation a également procédé à une diversification des outils de
communications.

Un membre veut savoir la raison pour laquelle il y a une augmentation d'environ 11 % en
de la masse salariale et pour quelle raison il y a une diminution des actifs incorporels.

Le directeur général explique qu'il a ajouté du personnel afin de remplacer des consultants, et ce, dans le but de diminuer les dépenses sans éliminer les projets de l'organisation. Il y a également des frais provenant de l'augmentation salariale pour les employés syndiqués qui sont prévus dans la convention collective.

Mme Christine Brouseau, auditrice chez Raymond Chabot Grant Thornton, informe l'Assemblée que l'entente signée en 2008 entre l'OIQ et le RéseauIQ est un actif pour l'organisation et a été amortie sur la durée de l'entente.

M. Guy-Michel Lanthier, ing., exprime le souhait que le Réseau des ingénieurs du Québec mette fin aux litiges avec l'Ordre des ingénieurs du Québec, car à son avis, l'OIQ devrait défendre les ingénieurs. Il veut donc savoir quand le CA prévoit mettre fin aux litiges entre le RéseauIQ et l'OIQ.

Le président lui répond que le conseil d'administration doit s'assurer de l'application de la mission du RéseauIQ et prévoir les budgets nécessaires pour y parvenir. Il ajoute qu'il lui fera la même réponse que la présidente de l'OIQ à savoir que les litiges sont des débats entre l'Ordre et le RéseauIQ.

M. Lanthier, ing., souhaite savoir quels sont les frais juridiques encourus jusqu'à maintenant pour les divers litiges avec l'OIQ.

La vice-présidente lui répond qu'il y a eu 92 000 \$ d'honoraires professionnels pour les divers litiges avec l'OIQ et 21 000 \$ pour d'autres dossiers.

M. Lanthier, ing., désire savoir la nature de l'entente prise avec les avocats du RéseauIQ pour leur rémunération.

Le directeur général l'informe qu'il divulguera l'information demandée si le conseil d'administration fait une résolution à ce sujet.

M. Lanthier, ing., demande à quel moment le RéseauIQ envoie le rapport annuel à son imprimeur.

Le directeur général explique que l'année financière du RéseauIQ se termine au 31 août de chaque année. Ensuite, la firme d'audit prépare et fournit les états financiers pendant que la permanence et les officiers rédigent les textes du rapport annuel. Enfin, une fois que le matériel pour le rapport annuel est prêt, le RéseauIQ le fait parvenir à l'imprimeur.

M. Lanthier, ing., aimerait savoir quand Mme Mirna Ikke, ing. jr., a démissionné du conseil d'administration.

Le président répond que le conseil d'administration a accepté le 31 août 2011 la démission écrite de Mme Ikke, ing. jr., et il a également procédé à la cooptation de M. Louis Cloutier, ing., le 29 septembre 2011.

A-2011-06 IL EST PROPOSE PAR MME MICHELE RAYMOND, ING.
APPUYE PAR M. BERG HOVSEPYAN, ING.
ET RESOLU DE RECEVOIR les états financiers 2010-2011.

Adopté unanimement

**11. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER
2011-2012**

A-2011-07 IL EST PROPOSE PAR MME NATHALIE GANNON, ING.
APPUYE PAR MME GENEVIEVE OUELLET, ING.
ET RESOLU DE RETENIR la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour effectuer la
vérification des livres comptables de l'exercice financier du 1^{er} septembre 2011
au 31 août 2012.

Adopté unanimement

12. DÉPÔT DU RELEVÉ DU SCRUTIN

Le président d'assemblée présente les membres du comité des élections et invite son
président, M^e Laurier Gauthier, ing., à déposer le relevé du scrutin.

M. Guy-Michel Lanthier, ing., rappelle qu'il s'oppose fortement à la présentation du
relevé, car le RéseauIQ a reçu une contestation des élections. Il mentionne qu'actuellement
les ingénieurs sont dans les médias et qu'il comprend pourquoi.

Le président d'assemblée lui dit que ce point a déjà été traité lors de l'adoption de l'ordre
du jour. Il lui demande de retirer ses derniers propos, car ce sont des attaques envers ses
collègues. Il lui demande également de respecter l'Assemblée et de s'asseoir afin
que M^e Gauthier, ing., puisse procéder.

Le président du comité des élections remercie les membres de son comité et dépose le
relevé du scrutin électoral 2011. Il mentionne qu'il y a eu une hausse des votes par rapport
à l'année précédente de 20 %, mais que le nombre de votes est encore très peux par
rapport au nombre de membres du RéseauIQ. Il ajoute que son comité souhaite que
l'organisation continue à faire des activités telles que les capsules vidéo des candidats afin
d'inciter les ingénieurs à utiliser leur droit de vote.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES

Un membre est inquiet du conflit entre l'OIQ et le RéseauIQ. Il mentionne qu'il a reçu de l'Ordre un sondage à remplir avec des questions faites sur un ton négatif. Il trouve également effrayant la manière dont les médias parlent de la profession d'ingénieur. Il profite de l'occasion pour féliciter les présidents de l'OIQ, du RéseauIQ et de l'ACIQ pour la façon dont ils ont défendu les ingénieurs. Il se demande pourquoi le RéseauIQ et l'OIQ ne s'assoient pas ensemble pour régler les conflits.

Le président dit que le RéseauIQ partage ses sentiments, mais qu'il y a des démarches déjà entamées et elles doivent suivre leur cours. Il spécifie que l'OIQ a interpellé le RéseauIQ dans quatre causes différentes et que le RéseauIQ a initié un processus juridique pour deux causes. Elles sont toutes liées à des différends commerciaux.

M. Guy-Michel Lanthier, ing., demande le nombre de membres officiels du RéseauIQ.

Le directeur général n'a pas le chiffre exact, il lui fera parvenir par courriel.

14. DIVERS

Articles 4.5 et 8.2

M. Guy-Michel Lanthier, ing., souhaite faire des propositions afin de modifier les règlements généraux.

M^e Lespérance rappelle à l'Assemblée qu'elle ne peut pas modifier les règlements généraux. Elle peut ratifier ou rejeter les changements proposés par le conseil d'administration.

Mme Sonya Cotera, ing., aimerait que l'organisation se recentre sur ce que les ingénieurs ont en commun. Elle souhaite que le RéseauIQ soit plus transparent au niveau de ses décisions et sans conflit d'intérêts.

M. Thierry St-Cyr rappelle que pour les élections 2011, les votes électroniques ont été faits sur la supervision d'une firme spécialisée dans ce domaine et que les votes papier ont été dépouillés par quatre scrutateurs. Il mentionne également qu'il y a eu environ 6 000 électeurs. Suite à cette façon de procéder, il est en désaccord avec le fait de changer les règlements généraux parce qu'une personne n'aime pas un membre du comité des élections. Il ajoute qu'il trouve dommage que l'on s'attaque à certains bénévoles.

M. Bruno Légaré, ing., souligne que du renouveau de temps en temps est bon pour l'organisation.

M^e Lespérance lui signifie que son commentaire est hors d'ordre.

M. Lanthier, ing., mentionne qu'il n'est pas intéressé à faire partie du conseil d'administration du RéseauIQ, mais qu'il a le souci que l'organisation soit démocratique et transparente.

IL EST PROPOSE PAR M. GUY-MICHEL LANTHIER, ING.

APPUYE PAR MME SONYA COTERA, ING.

ET RESOLU D'APPORTER l'ajout suivant à l'article 4.5.2.1 des règlements généraux du RéseauIQ :

« Ces bénévoles, membre de la Corporation, ne sont ni administrateurs, ni candidats aux élections, ni en relation d'affaires directe ou indirecte avec la Corporation, ses officiers, ses dirigeants ou ses employés afin que toute forme de conflit ou d'apparence de conflits d'intérêts ne puisse miner la crédibilité des résultats ou l'indépendance du comité face aux positions de la Corporation et les idées proposées par les candidats. »

Le vote est demandé.

Pour : 13

Contre : 25

Abstention : 12

rejeté

M. Lanthier, ing., fait trois autres propositions, mais aucun membre de l'Assemblée ne souhaite les appuyer :

- Modifications aux articles 4.5.2.8 c) et 4.5.2.13 « Dépouillement du scrutin » : Après la clôture du scrutin et au plus tard le cinquième (5e) jour ouvrable suivant cette date, le Comité procède, au siège social de la Corporation, au dépouillement du vote en présence des scrutateurs et des candidats qui désirent y assister en personne ou de leurs représentants délégués par procuration écrite. Les scrutateurs et les candidats sont convoqués à cette fin par le président du Comité au mois trois (3) jours ouvrables avant la date fixée pour le dépouillement du vote.
- Ajout à l'article 4.5.2.8 c « Dépouillement du scrutin, encadrement des candidats » : Les candidats présents au dépouillement du vote peuvent :
 1. vérifier les bulletins de vote rejetés par les scrutateurs selon les critères usuels,
 2. vérifier le décompte dans les lots complétés par les scrutateurs,
 3. vérifier les documents du vote électronique,
 4. effectuer toutes vérifications nécessaires dans le processus électoral, dont les documents et les données, pour s'assurer de l'intégrité du scrutin et du résultat final.
- Ajout à l'article 8.2 « Vacances » : Tout officier dont la charge est devenue vacante sera remplacé pour le reste du terme de son mandat par un administrateur élu par le conseil d'administration si la vacance survient plus de 3 mois avant les élections de l'année en cours.

14.1 Création d'un groupe d'ingénieur pour se pencher sur la question de l'environnement

Un membre du RéseauIQ souhaite que le conseil d'administration examine l'opportunité de créer un groupe d'ingénieur ou un comité sur l'environnement.

Le président l'invite à se joindre au comité de soutien des intérêts socio-économique qui traite des sujets similaires.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le président remercie M^e Michel Lespérance pour son excellent travail et remercie les membres pour avoir assisté à l'Assemblée générale annuelle.

A-2011-008 IL EST PROPOSE PAR MME MICHELE RAYMOND, ING.
APPUYE PAR M. ANDRE ANDRAOS, ING.
ET RESOLU de lever l'assemblée à 21 h 30.

Adoptée unanimement

Yves Lavoie, ing.
Président

Isabelle Rivard, ing.
Secrétaire

Adopté par les membres : 29 novembre 2012
Résolution no # A-2012-005

ANNEXE A

**CORPORATION DE SERVICES
DES INGENIEURS DU QUEBEC**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

Le 23 novembre 2011 à 17 h 30

Hôtel La Plaza
Montréal, Québec

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation de la régularité de la convocation
3. Vérification du quorum
4. Désignation d'un modérateur
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 17 novembre 2010 et affaires en découlant
7. Ratification du règlement numéro 2011-21 modifiant les articles 1 et 9 des Règlements généraux
8. Ratification du règlement 2011-22 modifiant l'article 4.5 des Règlements généraux
9. Présentation du rapport annuel, du rapport du vérificateur et du rapport du comité de surveillance
10. Période de questions portant sur le rapport annuel, le rapport du vérificateur et le rapport du comité de surveillance
11. Nomination du vérificateur pour l'exercice financier 2011-2012
12. Dépôt du relevé du scrutin

13. Période de questions générales
14. Divers
 - 14.1 Création d'un groupe d'ingénieur pour se pencher sur la question de l'environnement
15. Levée de l'assemblée